



**ASSOCIATION DEPARTEMENTALE
DES FRANCAS DE LA MANCHE**

Association loi 1901
Siège social : 27 route de Villedieu
50000 SAINT-LO

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**



ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES FRANCAS DE LA MANCHE

Association loi 1901
Siège social : 27 route de Villedieu
50000 SAINT-LO

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Aux Adhérents,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES FRANCAS DE LA MANCHE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, et n'appellent pas de commentaire particulier.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.



Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre comité directeur.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;



- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Boulogne, le 15 septembre 2020

audit france

Commissaire aux Comptes

Représenté par Christophe Rambeau

Commissaire aux Comptes

BILAN

ACTIF	31.12.2019			31.12.2018 Net	PASSIF	31.12.2019	31.12.2018
	Brut	Amort. & Dépréciat°	Net				
ACTIF IMMOBILISE					FONDS PROPRES		
Logiciels informatiques	22 805	8 114	14 691	6 633	Fonds associatif	1 005 008	1 010 936
Terrains					Résultat de l'exercice	-242 759	-5 928
Constructions	92 380	83 902	8 478	10 025	Subventions d'équipement nettes		
Matériels d'activités	3 523	3 523			TOTAL FONDS PROPRES	762 249	1 005 008
Autres immobilisations corporelles	154 106	81 210	72 896	68 621	PROVISIONS ET FONDS DEDIES		
Immobilisations en cours					Provisions pour risques		61 679
Prêts Francas	18 750		18 750	25 000	Provisions pour charges	365 517	197 061
Autres prêts et titres immobilisés	46 622	41 104	5 518	3 885	Fonds dédiés sur subventions	337 207	370 258
Dépôts et cautionnements	880		880	500	TOTAL PROVISIONS ET FONDS DEDIES	702 725	628 998
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	339 066	217 854	121 212	114 663			
ACTIF CIRCULANT					DETTES		
Stocks					Emprunts Francas		
Avances et acomptes versés	1 200		1 200	3 200	Emprunts et dettes auprès d'étab. de crédit		
Usagers	1 360 387	243 681	1 116 706	439 606	Avances et acomptes reçus	495	304
Subventions à recevoir	48 999		48 999	399 945	Fournisseurs	46 683	67 700
Comptes courants Francas	17 833		17 833	37 664	Dettes fiscales et sociales	205 950	144 353
Autres créances	244 904		244 904	190 323	Comptes courants Francas	16 839	1 617
Valeurs mobilières de placement	8 988		8 988	8 988	Autres dettes	18 526	1 152
Disponibilités	157 980		157 980	655 385	Produits constatés d'avance	142	9 993
Charges constatées d'avance	35 787		35 787	9 352	TOTAL DETTES	288 635	225 119
TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 876 078	243 681	1 632 397	1 744 462			
TOTAL GENERAL	2 215 144	461 535	1 753 609	1 859 125	TOTAL GENERAL	1 753 609	1 859 125

COMPTE DE RESULTAT	2019	2018
<i>PRODUITS D'EXPLOITATION</i>		
Ventes de marchandises		
Prestations de service	639 746	602 419
Subventions d'exploitation	2 379 879	1 712 396
Produits divers	21 051	21 565
Reprise sur provisions	190 651	47 759
Report des ressources non utilisées des ex. antérieurs	370 258	379 151
Quote-part subvention invest. virée au résultat		
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	3 601 585	2 763 291
<i>CHARGES D'EXPLOITATION</i>		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Achat d'autres approvisionnements		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	442 465	463 618
Impôts et taxes	136 273	75 713
Salaires	1 942 070	1 334 171
Charges sociales	546 154	441 549
Autres charges de gestion courante	59 436	28 098
Dotations aux amortissements	32 816	18 712
Dotations aux provisions	62 571	103 847
Engagements à réaliser sur ressources affectées	337 207	370 258
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	3 558 992	2 835 966
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)	42 593	-72 676
<i>PRODUITS FINANCIERS</i>		
Intérêts	2 845	4 480
Produits nets sur cession de VMP		
Reprises sur provisions		
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	2 845	4 480
<i>CHARGES FINANCIERES</i>		
Intérêts		
Charges nettes sur cession de VMP		
Dotations aux provisions		
TOTAL CHARGES FINANCIERES		
RESULTAT FINANCIER (II)	2 845	4 480
RESULTAT COURANT (I + II)	45 438	-68 196
<i>PRODUITS EXCEPTIONNELS</i>		
sur opérations de gestion	243 422	64 692
sur opérations en capital		
Reprise sur provisions		
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	243 422	64 692
<i>CHARGES EXCEPTIONNELLES</i>		
sur opérations de gestion	46 500	717
sur opération en capital		
Dotations aux provisions	485 118	1 707
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	531 618	2 424
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)	-288 196	62 268
RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)	-242 759	-5 928

ANNEXE

Au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2019 qui dégage un déficit de 242 758.84 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre.

Les comptes annuels composés du bilan, du compte de résultat et de l'annexe forment un tout indissociable.

Objet social de l'association :

- Promouvoir la place des enfants et des jeunes dans la société,
- Promouvoir la conception émancipatrice de l'éducation propre au mouvement des Francas,
- Susciter et regrouper toute forme d'activité et de structures de loisirs éducatifs, culturels et sportifs – notamment les centres de loisirs – répondant aux besoins des enfants et des familles, d'en assumer au besoin la gestion,
- Inciter à l'élaboration et à la mise en œuvre de projets éducatifs locaux ou territoriaux comme de participer à leur réalisation,
- Informer et former les personnes concernées par les enfants, les jeunes et leur éducation,
- Etudier et promouvoir les méthodes et outils d'animation et d'information adaptés aux structures et aux publics.

I - FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

- Au 6 juillet 2019 acquisition du marché de Cherbourg-Octeville.

- Au titre des faits postérieurs à la clôture, la crise sanitaire actuelle intervenue mi-mars 2020 a contraint l'association à cesser la majeure partie de son activité et à recourir à des mesures de chômage partiel à partir du 23 Mars. L'impact de cette crise sur la structure financière de l'association est difficile à estimer au jour de l'établissement de la présente annexe.

II - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques. L'amortissement des biens non décomposables est pratiqué sur la durée d'usage, sans rechercher la durée d'utilisation. Sauf exception, les créances et dettes ont des échéances à moins d'un an. Les subventions d'investissement sont reprises au compte de résultat, en exploitation, sur la durée d'amortissement du bien qu'elles ont servi à financer.

Changement de méthode comptable : Les méthodes d'évaluation retenues et la présentation des comptes annuels n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

III - NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN

1. Immobilisations incorporelles et corporelles

a) Tableau de variations des immobilisations

Valeurs brutes	Début	Acquisitions	Diminutions	Fin
Logiciels informatiques	10 204,80	12 600,00		22 804,80
Terrains				
Constructions et agencements	92 379,79			92 379,79
Matériel d'activités	3 523,47			3 523,47
Agencements & aménagements divers	3 000,00		3 000,00	
Matériel de transport	97 746,01	18 250,01		115 996,02
Matériel informatique	19 783,96	15 585,82		35 369,78
Mobilier de bureau	2 740,00			2 740,00
Immobilisations en cours				
Total	229 378,03	46 435,83	3 000,00	272 813,86

b) Acquisitions et désinvestissements

Logiciel Isapaye	915,60	
Site internet	5592,00	
Logiciel Microsoft	6092,40	
Cheptel (donation)		3 000,00
Jumpy Citroen	18250,01	
PC (13 exemplaires)	15585,82	

c) Tableau de variations des amortissements

Amortissements	Taux linéaire	Début	Dotations	Reprises	Fin
Logiciels informatiques	33%	3 571.95	4 542.02		8 113.97
Constructions et agencements	5%	82 354.98	1 546.95		83 901.93
Matériel d'activités	33% à 20%	3 523.47			3 523.47
Agencements & amén. divers	10%	28.76	137.67	166.43	
Matériel de transport	25%	41 911.95	20 661.50		62 573.45
Matériel informatique	33%	12 708.42	5 802.05		18 510.47
Mobilier de bureau	20%	0.34	125.82		126.16
Total		144 099,87	32 816,01	166,43	176 749,45

2. Immobilisations financières

	Montant	Dépréciation	Net
Prêt AD 27 Eure	18 750.00		18 750.00
Prêts – Effort Construction	46 622.00	41 104.25	5 517.75
Dépôts et cautionnements	880.00		880.00
Total	66 252.00	41 104.25	25 147.75

3. Stocks

Néant

4. Avances et acomptes versés

Avances versées	600.00
Avoirs à recevoir	600.00
	1200.00

5. Usagers

	Brut	Dépréciations	Net
Usagers	1 115 472.68		1 115 472.68
Usagers douteux	2 244.10	1 122.05	1 122.05
Usagers non encore facturés	242 559.23	242 559.23	0
Total	1 360387.21	243 681.28	1 116 705.93

6. Subventions à recevoir

Projets Départementaux Petite Enfance	38 550.00
Etats – Subv. Bon de commande Chbg	1 372.90
Etats – Aides & l'emploi	9 076.16
	48 999.06

7. Comptes courants Francas

N° structure	Nom	Montant
0400	UR Normandie	17 832.87
	Total	17 832.87

8. Autres créances

Personnel Rémunération	680.91
Personnel Acompte	1 500.00
Chèques Déjeuners	1 900.60
Personnel Charges à Payer	1 750.00
Organismes sociaux – Charges à Payer	5 773.82
Taxe sur les salaires	21 274.00
Régies d'avance	876.91
CAF à recevoir	189 255.36
Produits à recevoir	<u>21 892.51</u>
	244 904.11

9. Valeurs mobilières de placement

Parts sociales BPO	8988.00
--------------------	----------------

10. Disponibilités

BPO Compte Courant	35 601.04
Livret A	68 170.42
Livret Ouest Association	45 837.82
Caisse	<u>8 370.23</u>
	157 979.51

11. Charges constatées d'avance

Divers	35 787.02
--------	------------------

IV - NOTES SUR LE PASSIF DU BILAN

1. Fonds propres

Le fonds associatif est le cumul des résultats dégagés depuis la création de l'association.

2. Subventions d'investissement

Néant

3. Provisions

	Début	Dotations	Reprises (*)	Fin
Provision pour Litige	61 679,03		61 679,03	
Provisions pour risques	61 679,03		61 679,03	
Engagement de retraite du personnel (1)	197 061,07	297 097,89	128 641,61	365 517,35
Provisions pour charges	197 061,07	297 097,89	128 641,61	365 517,35
Prêt Effort Construction	34 193,75	6 910,50		41 104,25
Usagers - UFCV		242 559,23		242 559,23
Usagers	330,25	1 122,05	330,25	1 122,05
Dépréciations	34 524,00	250 591,78	330,25	284 785,53
Total	293 264,10	547 689,67	190 650,89	650 302,88

Dotations / reprises d'exploitation 55 660,71 190 650,89

Dotations / reprises financières 6 910,50

Dotations / reprises exceptionnelles 485 118,46

Total 547 689,67 190 650,89

(*) Dont reprises sur provisions utilisées conformément à leur objet 190 650,89

(*) Dont reprises sur provisions devenues sans objet

Total 190 650,89

(1) Conformément au règlement CNC n°2003-R.01 et à la convention collective de l'Animation, la provision pour engagements de retraite représente 1/4 de mois de salaire par année de présence jusqu'à 10 ans d'ancienneté et 1/3 au-delà pour l'ensemble des salariés en CDI ayant plus d'un an d'ancienneté, avec des charges patronales de 50%, sans actualisation, ni application d'un coefficient de rotation du personnel. Les éventuels changements de temps de travail au cours de la carrière des salariés ne sont pas pris en compte dans le calcul de la provision.

4. Fonds dédiés

	Début	Dotations	Reprises	Fin
Subventions des communes	370 257,82	337 207,31	370 257,82	337 207,31
Total	370 257,82	337 207,31	370 257,82	337 207,31

5. Emprunts et dettes assimilées

Néant

6. Avances et acomptes reçus

Avances reçues 494.90

7. Fournisseurs

Fournisseurs 35 857.95
 Fournisseurs, factures non parvenues 10 825.12
46 683.07

8. Dettes fiscales et sociales

Comité d'Entreprise 10 681.78
 Congés Payés 25 663.75
 URSSAF – Pôle Emploi 63 743.00
 Mutuelle Swisslife 7 388.13
 Caisse de Retraite et Prévoyance 17 288.23
 Prévoyance 15 134.65
 Charges sur Congés Payés 6 727.79
 Organismes sociaux – Charges à Payer 855.52
 Prélèvement à la Source 1 842.00
 Uniformation 21 211.00
 Effort Construction 8 560.00
 Impôt Sociétés 25 691.00
 Etat – Charges à Payer 1 163.48
205 950.33

9. Comptes courants Francas

N° structure	Nom	Montant
0000	Fédération Nationale	770.43
0414	AD Calvados	13 544.00
2200	UR Hauts de France	2 524.10
	Total	16 838.53

10. Autres dettes

Remboursement de Frais 2 356.22
 CAP (remboursements Danse) 16 058.72
18 414.94

11. Produits constatés d'avance

Divers 142.10

V - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

1. Prestations de service

Nombre de Journées Enfant	Exercice clos	Exercice précédent
Alsh gérés par l'AD		52 223
Centres de vacances gérés par l'AD		
Sous Total		
Réalisé par les organisations affiliées		
Total		52 223

Type de Prestations	Exercice clos	Exercice précédent
Participations Formations BAFA		2 600.00
Participation et aides aux familles	190 293.56	222 794.41
Participation CAF	300 259.57	281 340.13
Participation MSA		853.52
Comité d'entreprise	45 763.80	14 974.00
Convention d'assistance	680.00	1 105.00
Uniformation	50 760.41	49 028.76
Autres remboursements	51 988.41	29 723.24
Total Prestations	639 745.75	602 419.06

2. Subventions d'exploitation

	Exercice clos	Exercice précédent
Fonjep	10 660.50	7 107.50
Projets CAF	42 300.00	42 803.62
Conseil Général	38 500.00	43 000.00
Communes	2 214 976.88	1 531 572.43
Aides à l'emploi	61 751.10	83 074.89
Autres subventions	11 690.26	7 319.00
Total	2 379 878.74	1 714 877.44

3. Produits exceptionnels

Pdts Except / FAE	242 559.23
Pdts soldes antérieurs	862.80
	243 422.03

4. Charges exceptionnelles

Amendes et pénalités	35.00
Charges soldes antérieurs	46 465.01
Dotation aux Prov. Exceptionnelle	485 118.46
	531 618.47

VI - AUTRES INFORMATIONS

1. Effectif

Salarié (hors "CEE")	Exercice clos		Exercice précédent	
	Effectif (1)	E.T.P. (2)	Effectif (1)	E.T.P. (2)
Cadres			3	3
Employés			67	37.35
Emplois aidés (CEC, E-Jeunes, ...)			11	8.35
Total	119	93.99	81	48.70

(1) Effectif à la clôture quel que soit la durée de travail (2) Equivalent Temps Plein : Temps plein = 1 820 H/an

"CEE"	Exercice clos		Exercice précédent	
	Nb de personnes	Nb de journées	Nb de personnes	Nb de journées
Contrat CEE			127	2 047

2. Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants

Pour satisfaire à l'article 20 de la loi du 23 mai 2006, il est indiqué qu'aucune rémunération n'a été versée au cours de l'exercice aux trois plus hauts cadres dirigeants.

3. Engagement de crédit bail et locations de longue durée

- Location NEOPOST – Machine à affranchir – Loyer Annuel 468.78 €
- Location GRENKE - Serveur ML350GEB9+LICENCES- 12 Loyers trimestriels x1 483.20 € soit 17 798.40 € - Dont 12 541.28 € versés – restant : 5 257.12 €
- Location GRENKE - Photocopieur KYOCERA 2552 - 20 Loyers trimestriels x 352.80 € soit 7 056.00 € - Dont 3 700.48 € versés – restant : 3 355.52 €
- Location GRENKE – Solution de téléphonie – 20 Loyers trimestriels x 175.61 € soit 3 512.20 € - Dont 2 177.57 € versés – restant : 1 334.63 €
- Location OPEL – Opel GRANDLAND X1.5D 130CH – 36 Loyers mensuels x 479.61 € soit 17 265.96 € - Dont 479.61 € versés – restant : 17 086.35 €
- Location DIAC – Renault MEGANE– 36 Loyers mensuels x 316.76 soit 11 403.37 € - Dont 1 338.56 € versés – restant : 10 064.81 €
- Location DIAC – Renault KANGOO– 36 Loyers mensuels x 220.75 soit 7 947.00 € - Dont 875.63 € versés – restant : 7 071.37 €

4. Contributions volontaires

a) Bénévolat et Mise à disposition de personnels

- Bénévolat : l'ensemble des membres du comité directeur se réunit régulièrement au siège de l'association départementale des Francas de la Manche ou sur des lieux d'activités.
- Mise à disposition de personnels :
 - du personnel d'entretien par la commune d'Equeurdreville
 - du personnel de service et d'animation sur le péri scolaire de Querqueville

b) Mise à disposition de locaux et autres services

Des locaux communaux et des prestations techniques (entretien, eau, électricité, assurance des locaux) mis à disposition pour l'organisation des activités de loisirs (centres de loisirs, conseil de jeunes, espaces jeunes, ateliers culturels, péri scolaire, restauration scolaire).

5. Engagements hors bilan

Néant